



Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021

Date de la convocation : 17 septembre 2021

Date d'affichage : 17 septembre 2021

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil vingt,

Le vendredi vingt-quatre septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 septembre 2021 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

M. Eddy ROLIN est élu secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus et procède à l'appel des élus :

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; M. Clément WALBROU, Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. ROSKOSCHNY Maxime, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Brigitte DELANNOY, Conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Catherine Willems ayant donné procuration à Mme Jocelyne DURUT, Mme Domitille DENEUVILLE, M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte Delannoy,

Lesquels forment l'unanimité des élus en exercice

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil municipal débute.

Les membres signent la feuille de présence.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021.**

Mme Brigitte DELANNOY rappelle son abstention au vote de la délibération d'approbation du PLU.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

Les membres présents procèdent à la signature.

INSTITUTION

1. PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **ACTER** l'installation de Mme Françoise WARNEYS dans les fonctions de conseillère municipale ;
- **METTRE A JOUR** le tableau du Conseil Municipal, lequel sera transmis à M. le Sous-Préfet de Dunkerque et M. le Préfet du Nord.

INTERCOMMUNALITE

2. AERODROME DE MERVILLE-CALONNE – TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'EXPLOITATION ET DE LA PROPRIETE DE L'AERODROME.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** la modification statutaire de la CCFL telle que proposée.

3. DISPOSITIFS CULTURELS DE LA CCFL – ADHESION DE PRINCIPE DE LA COMMUNE POUR LA DUREE DU MANDAT.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** Mme le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation des dispositifs culturels avec la CCFL dès 2021 et pour la durée du mandat ;
- **CHARGER** Mme le Maire d'informer régulièrement l'assemblée délibérante des dispositifs programmés pour la commune et de leur coût en séance de Conseil Municipal.

FINANCES

4. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** la décision budgétaire modificative n°2 suivante qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 21 169.06 € :

Article / Chapitre	RAR + BP 2021	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Total BP + DM 2
20 Immobilisations incorporelles	21 556.00 €	-13 556.00 €	13 556.00 €	21 556.00 €
202/20	0.00 €	0.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €
2031/20	14 000.00 €	-6 000.00 €	0.00 €	8 000.00 €
205/20	7 556.00 €	-7 556.00 €	0.00 €	0.00 €
2051/20	0.00 €	0.00 €	7 556.00 €	7 556.00 €
21 Immobilisations corporelles	230 629.90 €	-22 000.00 €	22 000.00 €	230 629.90 €
2128/21	22 000.00 €	-22 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2152/21	0.00 €	0.00 €	22 000.00 €	22 000.00 €
011 Charges à caractère général	313 657.00 €	-17 940.93 €	17 940.93 €	313 657.00 €
60612/011	11 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €	21 000.00 €
60613/011	28 000.00 €	-10 000.00 €	0.00 €	18 000.00 €
60636/011	366.64 €	0.00 €	133.36 €	500.00 €
6064/011	3 133.36 €	-133.36 €	0.00 €	3 000.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **SUPPRIMER** la majoration prévue pour la prise en charge sans réservation dans le délai imparti ou en cas d'absence injustifiée de l'enfant au service périscolaire de garderie ;
- **MODIFIER** en conséquence la grille des tarifs municipaux 2021, avec effet rétroactif au 1er septembre 2021.

6. DON AU CCAS DE MERVILLE – DONS DE MATERIEL.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **FAIRE** un don d'un montant de cinquante euros (50€) au CCAS de Merville ;
- **INSCRIRE** cette dépense au budget principal 2021 de la commune.

7. FONDS DE CONCOURS CCFL 2021 – SOLLICITATION AU TITRE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **SOLLICITER** le fonds de concours de la CCFL pour la réalisation des investissements de la salle des fêtes Victor Dehaine soit le remplacement du four, le remplacement du lave-vaisselle, le remplacement du moteur de la hotte aspirante et le remplacement du compteur électrique du parking d'un montant total estimé à 30 000 € TTC ;
- **SOLLICITER** le fonds de concours de la CCFL pour la réalisation de l'aménagement piétonnier et la pose d'arbustes en sortie d'agglomération (CD916 vers Saint-Venant) d'un montant total estimé à 71 000 € TTC ;
- **SOLLICITER** le fonds de concours de la CCFL pour la démolition du bâtiment de l'ABCDaire pour un montant estimé à 15 000 € TTC ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

8. SPECTACLES A 1 € 2021 – PRISE EN CHARGE COMMUNALE DES DEPENSES.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **ACTER** la gratuité des participations du public au spectacle du 14 août 2021.

9. FISCALITE - FIXATION DU TAUX D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **DECIDER** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable ;
- **CHARGER** Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de la Direction des Finances Publiques.

10. FISCALITE - FIXATION DU TAUX EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **FIXER** un taux de 1% pour la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

URBANISME

11. ACQUISITION PAR RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE – VOIRIES CADASTREES A1877 ET A1835.

Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** le projet d'acquisition d'une emprise de 972 m² à l'euro symbolique de la parcelle sise Rue Louis Martel, cadastrée A1877 ;
- **APPROUVER** le projet d'acquisition d'une emprise de 103 m² à l'euro symbolique de la parcelle sise Rue Louis Martel, cadastrée A1835 ;
- **ETANT PRECISE** que les frais de bornage et d'acte restent à la charge de la Commune, les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer l'acte notarié d'acquisition desdites parcelles.

ADMINISTRATION GENERALE

12. REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE PERISCOLAIRE – MODIFICATION AU 1ER OCTOBRE 2021.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **AJOUTER** au règlement intérieur la modification des tarifs du service périscolaire comme délibéré précédemment ;
- **PRECISER** que ce document sera disponible sur l'espace famille et devra être signé par chaque responsable d'élève.

RESSOURCES HUMAINES

13. REMPLACEMENT D'UN AGENT PUBLIC MOMENTANEMENT INDISPONIBLE.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **AUTORISER** Mme le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles ;
- **CHARGER** Mme le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ;
- **PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget à l'article 6413.

14. ACTIVITES EXTRASCOLAIRES – ATELIERS DANSE – NOMINATION ET REMUNERATION.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **NOMMER** par arrêté un.e coordonnateur.rice chargé.e d'encadrer ces activités et coordonner les cours dispensés (organisation des plannings et des cours, cohérence des actions de chaque cours, en vue notamment du gala annuel de danse) ;
- **FIXER** la rémunération des animateurs.rices danse aux taux horaires suivants :
 - Coordonnateur.rice – intervenant.e danse : 25 €
 - Intervenant.e danse : 23 €
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal 2021 (article 6413).

15. ACTIVITES SPORTIVES ET MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE– NOMINATION ET REMUNERATION.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **NOMMER** par arrêté un intervenant à l'éducation musicale pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- **NOMMER** par arrêté un intervenant à l'éducation physique et sportive pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- **FIXER** la rémunération des intervenants au taux horaire de 23 € ;
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal 2021 (article 6413) ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tout document utile à la bonne exécution de cette délibération ;
- **CHARGER** le directeur de l'école de la coordination des interventions musicales et sportives sur le temps scolaire.

16. TABLEAU DES EFFECTIFS – MISE A JOUR AU 1^{ER} OCTOBRE 2021.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **APPROUVER** la modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01/10/2021 comme suit :

Grade	Catégorie	Quotité de travail	Nombre de postes
EMPLOIS PERMANENTS			
Filière administrative			5
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2
Adjoint administratif	C	TC	2
Filière technique			7
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} Classe	C	33/35	1
Adjoint technique	C	TC	3

6068/011	25 307.57 €	-7 807.57 €	0.00 €	17 500.00 €
6227/011	-5 212.85 €	0.00 €	5 212.85 €	0.00 €
6231/011	1 314.77 €	0.00 €	585.23 €	1 900.00 €
6248/011	490.51 €	0.00 €	509.49 €	1 000.00 €
6261/011	-245.82 €	0.00 €	1 500.00 €	1 254.18 €
012 Charges de personnel	525 157.83 €	-9 844.69 €	18 000.00 €	533 313.14 €
6411/012	265 000.00 €	-6 844.69 €	0.00 €	258 155.31 €
6413/012	62 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	77 000.00 €
6416/012	3 000.00 €	-3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
64162/012	3 000.00 €	0.00 €	1 500.00 €	4 500.00 €
6454/012	3 000.00 €	0.00 €	422.00 €	3 422.00 €
6474/012	3 300.00 €	0.00 €	1 078.00 €	4 378.00 €
65 Autres charges gestion courante	126 327.60 €	0.00 €	13 013.75 €	139 341.35 €
6533/65	2 000.00 €	0.00 €	100.00 €	2 100.00 €
65548/65	300.00 €	0.00 €	12 895.00 €	13 195.00 €
6574/65	2 350.00 €	0.00 €	10.00 €	2 360.00 €
65888/65	0.00 €	0.00 €	8.75 €	8.75 €
73 Impôts et taxes	769 477.81 €	0	540.83	770 018.64 €
7336/73	810.00 €	0.00 €	540.83 €	1 350.83 €
75 Autres produits gestion courante	3 050.00 €	0	11 180.89 €	14 230.89 €
7588/75	50.00 €	0.00 €	11 180.89 €	11 230.89 €
77 Produits exceptionnels	5 000.00 €	0	9 447.34 €	14 447.34 €
773/77	0.00 €	0.00 €	9 447.34 €	9 447.34 €

5. MODIFICATION DES TARIFS 2021 – SUPPRESSION DE LA MAJORATION DU SERVICE DE GARDERIE.

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint, le Conseil Municipal procède au vote.

Adjoint technique	C	31/35	1
Adjoint technique	C	17/35	1
Filière sociale			2
ATSEM principal 2ème classe	C	TC	1
ATSEM principal 1ère classe	C	TC	1
Filière Animation			2
Adjoint d'animation	C	30/35	1
Adjoint d'animation	C	28/35	1
TOTAL DES EMPLOIS PERMANENTS			16

EMPLOI NON PERMANENTS			
Adjoint technique	C	15/35	1
Adjoint technique	C	TC	1
TOTAL DES EMPLOIS NON PERMANENTS			2

- **INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés au budget de l'exercice en cours (Imputation au chapitre 012 – Charges de personnel).

17. ACTION SOCIALE DU PERSONNEL - DESIGNATION DU DELEGUE ELU DE LA COMMUNE AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2021.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :

- **DESIGNER** Mme Virginie VASSEUR, conseillère municipale, en qualité de déléguée élue du CNAS.

18. ATTRIBUTION DE CHEQUES CADHOC POUR LE PERSONNEL COMMUNAL EN 2021.

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, le Conseil Municipal procède au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (13 voix POUR) ;

Le Conseil Municipal décide de :



- **ATTRIBUER** des chèques CADHOC attribués aux agents titulaires, contractuels et intervenants des activités extrascolaires, à temps plein ou partiel, dans les conditions suivantes :
 - 100 € (cent euros) pour les agents titulaires et contractuels, à temps plein ou à temps partiel, en activité et présents dans les effectifs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 ;
 - 60 € (soixante euros) pour les agents titulaires et contractuels arrivés en cours d'année, à temps plein ou à temps partiel, toujours présents dans les effectifs au 31 décembre 2021 et les intervenants extrascolaires.
- **INSCRIRE** les crédits nécessaires au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget de l'exercice en cours soit un montant global de 1 640 € (mille six cent quarante euros) ;
- **CHARGER** Madame le Maire de la remise individuelle des chèques CADHOC au personnel.

La séance est levée à 20h51.

Fait à Haverskerque, le 27/09/2021

Mme Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE,



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2021

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2021		Adopté à l'unanimité
2. PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION.		Adopté à l'unanimité
3. AERODROME DE MERVILLE-CALONNE – TRANSFERT DE COMPETENCE DE L'EXPLOITATION ET DE LA PROPRIETE DE L'AERODROME		Adopté à l'unanimité
4. DISPOSITIFS CULTURELS DE LA CCFL – ADHESION DE PRINCIPE DE LA COMMUNE POUR LA DUREE DU MANDAT		Adopté à l'unanimité
5. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2021 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2		Adopté à l'unanimité
6. MODIFICATION DES TARIFS 2021 – SUPPRESSION DE LA MAJORATION DU SERVICE DE GARDERIE		Adopté à l'unanimité
7. DON AU CCAS DE MERVILLE		Adopté à l'unanimité
8. FONDS DE CONCOURS CCFL 2021 – SOLLICITATION AU TITRE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		Adopté à l'unanimité
9. SPECTACLES A 1 € 2021 – PRISE EN CHARGE COMMUNALE DES DEPENSES		Adopté à l'unanimité
10. FISCALITE - FIXATION DU TAUX D'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES.		Adopté à l'unanimité

<p>11. FISCALITE - FIXATION DU TAUX EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT COMMUNALE</p>		<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>12. ACQUISITION PAR RETROCESSION A L'EURO SYMBOLIQUE - VOIRIES CADASTREES A1877 ET A1835</p>		<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>13. REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES - MODIFICATION AU 1ER OCTOBRE 2021</p>		<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>14. REMPLACEMENT D'UN AGENT PUBLIC MOMENTANEMENT INDISPONIBLE</p>		<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>15. ACTIVITES EXTRASCOLAIRES - ATELIERS DANSE - NOMINATION ET REMUNERATION</p>		<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>16. ACTIVITES SPORTIVES ET MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE- NOMINATION ET REMUNERATION</p>		<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>17. TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE A JOUR AU 1^{er} OCTOBRE 2021</p>		<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>18. ACTION SOCIALE DU PERSONNEL - DESIGNATION DU.DE LA DELEGUE.E ELU.E DE LA COMMUNE AUPRES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022.</p>		<p>Adopté à l'unanimité</p>
<p>19. ATTRIBUTION DE CHEQUES CADHOC POUR LE PERSONNEL COMMUNAL EN 2021</p>		<p>Adopté à l'unanimité</p>